

LES PRÉVISIONS DE PERFORMANCE OU LES PERFORMANCES PASSÉES NE CONSTITUENT PAS UN INDICATEUR FIABLE QUANT AUX PERFORMANCES FUTURES

**IMMORENTE**  
SCPI DIVERSIFIÉE  
LA RÉFÉRENCE DES SCPI



## Bulletin trimestriel d'information

2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2026 ► N° 150  
Valable du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2026

Chers Associés,

Au cours du dernier trimestre, l'environnement économique dans lequel opère votre SCPI a été marqué par le conflit persistant au Moyen-Orient. Il a ravivé la pression sur les prix de l'énergie et, plus largement, les craintes d'un retour de l'inflation poussant la Banque Centrale Européenne à relever ses taux directeurs de 25 points de base le 11 juin dernier. Dans ce contexte, la reprise des marchés immobiliers en cours début 2026 est à nouveau ralentie et les acteurs de l'immobilier en général font preuve de prudence et d'attentisme. Les volumes de transactions demeurent ainsi en retrait et les délais de décision tendent à s'allonger. Une fois encore, nous sommes convaincus que cette situation fait également apparaître de nouvelles opportunités d'investissement, notamment auprès de vendeurs contraints, pour les acteurs capables d'intervenir avec sélectivité et agilité.

Dans ce contexte, les travaux de valorisation des actifs immobiliers de votre SCPI IMMORENTE réalisés à mi-année, ont conduit à une quasi-stabilité de la valeur du patrimoine (-0,1 % sur 6 mois). Cette évolution souligne ainsi la bonne résilience du patrimoine dans un contexte de marché chahuté.

Au cours du deuxième trimestre, votre SCPI est restée agile à l'investissement en prenant une participation pour un montant de 23,6 M€ dans un immeuble de bureaux de dernière génération situé en bordure de Paris et accueillant le siège social de 8 entreprises de premier plan. Depuis le début de l'exercice 2026, votre SCPI a ainsi continué de tirer parti des opportunités d'investissement du marché avec près de 78,9 M€ investis, à un taux de rendement initial moyen de 8,3 %<sup>(1)</sup>.

Votre Société de Gestion s'est montrée active ce trimestre avec 31 relocations ou renouvellements portant sur près de 1,9 M€ de loyers. Le taux d'occupation du trimestre ressort à 91,17 %, en légère baisse par rapport au trimestre précédent.

En parallèle, IMMORENTE poursuit sa politique d'arbitrage et a réalisé 9 cessions supplémentaires sur le trimestre pour un volume total d'environ 12,5 M€ à des prix de vente supérieurs en moyenne de +12,0 % par rapport aux valeurs d'expertise du 31 décembre 2025. Les cessions réalisées au cours du trimestre s'inscrivent dans une stratégie de recentrage du patrimoine sur des actifs pérennes, avec un double objectif : renforcer la qualité intrinsèque du portefeuille et cristalliser des plus-values. Cette dynamique d'arbitrage devrait se poursuivre et s'intensifier au cours des prochains trimestres, soutenant ainsi la génération de plus-values distribuables.

**Ces performances permettent d'envisager une fourchette prévisionnelle<sup>(2)</sup> de dividende annuel entre 15,00 € et 16,40 € par part ayant pleine jouissance au titre de l'exercice 2026. L'acompte de dividende du deuxième trimestre s'établit à 3,51 € par part ayant pleine jouissance.**

Nous vous remercions de votre confiance.

**La Société de Gestion.**

<sup>(1)</sup> Taux de rendement initial acte en main, qui ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

<sup>(2)</sup> Cette distribution prévisionnelle est arrêtée par la Société de Gestion sur la base d'hypothèses de marché et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

<sup>(3)</sup> Dividende brut au titre de l'année N avant prélèvement obligatoire et autre fiscalité immobilière (sur revenus étrangers et sur plus-values) payée par le fonds pour le compte des associés rapporté au prix de souscription au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N. Au titre de 2025, ce dividende brut intègre une distribution de plus-value à hauteur de 7,8 % de la distribution totale, une distribution de prime d'émission à hauteur de 5,8 % et une fiscalité immobilière payée par la SCPI pour le compte des associés à hauteur de 3,9 %. Quant à l'imposition des revenus éventuels perçus de l'étranger par la SCPI, l'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition des associés, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés. Le traitement fiscal varie selon la situation individuelle et le taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer. Les porteurs ayant investi via des unités de compte (UC) ne bénéficient pas directement des crédits d'impôt éventuels, ceux-ci étant attribués à l'assureur. Cet indicateur est conforme à la méthodologie ASPIM.

<sup>(4)</sup> La performance globale de l'année N correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation du prix de souscription entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N et le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1.

**+ 5,00 %**  
TAUX DE DISTRIBUTION 2025<sup>(3)</sup>

**+ 5,00 %**  
PERFORMANCE GLOBALE 2025<sup>(4)</sup>

**+ 9,33 %**  
TAUX DE RENDEMENT INTERNE DEPUIS L'ORIGINE  
AU 31 DÉCEMBRE 2025

**91,17 %**  
TAUX D'OCCUPATION FINANCIER  
DU TRIMESTRE

**4 391 M€**  
CAPITALISATION  
AU 30 JUIN 2026

**986**  
NOMBRE D'IMMEUBLES  
AU 30 JUIN 2026

**50 436**  
NOMBRE D'ASSOCIÉS  
AU 30 JUIN 2026

**ÉCHELLE DE RISQUE**

< Risque faible Risque élevé >  
**1 2 3 4 5 6 7**

### Prendre des risques pourquoi pas, mais bien les connaître c'est mieux !

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. La durée de placement minimale recommandée est généralement de 8 ans. Comme tout investissement, l'immobilier présente des risques : absence de rendement ou perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués, sans garantie, par la diversification immobilière ou locative du portefeuille du fonds. Ce fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de capital et présente un risque de perte en capital. Les SCPI sont des produits complexes et pouvant présenter un risque d'illiquidité. La revente des parts n'est pas aussi rapide et facile que pour d'autres placements financiers comme les actions ou les obligations. Si les demandes de retraits sont supérieures aux nouvelles souscriptions, alors on observe une illiquidité de la SCPI sur le marché des parts. Dans ce cas, l'associé qui voudrait vendre ses parts peut être soumis à un délai de sortie d'une durée indéterminée puisqu'il n'existe pas suffisamment de souscripteurs. Les SCPI s'adressent à des investisseurs à la recherche de diversification et de performances, conscients des risques liés à cette classe d'actifs qui impose un placement à long terme. Il convient de ne pas investir une part trop importante de son patrimoine à cette classe d'actifs. Il s'agit d'un actif de diversification. Le détail des risques est décrit dans le Document d'Informations Clés (DIC) et la Note d'Information de la SCPI. Ces documents, ainsi que les statuts de la SCPI, sont librement accessibles sur demande ou sur le site <https://www.sofidy.com/>.



# Le patrimoine d'Immorente

## Diversifier pour mieux épargner

IMMORENTE attache une grande importance à la diversification du patrimoine et à la mutualisation des risques. Depuis plus de 30 ans, votre SCPI investit dans un patrimoine diversifié et mutualisé, dans les principales typologies d'immobilier locatif en France, au Royaume-Uni, en Irlande, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Belgique, en Italie et désormais en Espagne : murs de commerce, de bureaux, d'hôtellerie, d'habitation, de logistique, de locaux d'activités, de loisirs et de santé, en privilégiant la qualité des emplacements dans les principales métropoles européennes.

À RETENIR  
AU 30 JUIN 2026

4 163 M€  
VALEUR DE PATRIMOINE  
D'IMMORENTE

986  
IMMEUBLES REPRÉSENTANT  
3 268 UNITÉS LOCATIVES

## Où se situe le patrimoine de ma SCPI ?

En valeur au 30 juin 2026

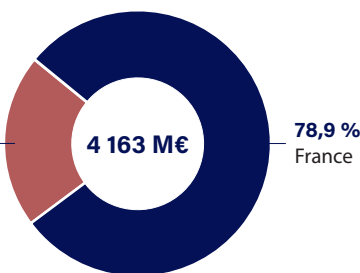
### France :

Métropoles françaises 32,0 %  
Grand Paris 23,6 %  
Paris Centre 23,3 %

### Étranger :

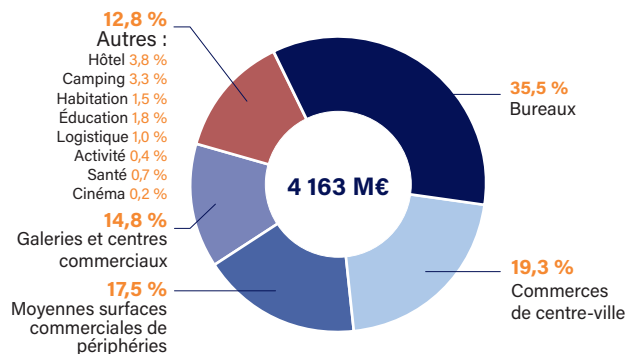
Pays-Bas 8,4 %  
Allemagne 4,1 %  
Royaume-Uni 3,2 %  
Belgique 2,8 %  
Italie 1,1 %  
Irlande 0,6 %  
Espagne 0,5 %  
Reste de l'Europe 0,5 %

21,1 %  
Étranger



## Sur quelles typologies ?

En valeur au 30 juin 2026



## Point sur l'endettement au 30 juin 2026



19,0 %

% dette / valeur  
du patrimoine

792 M€

Dette bancaire



2,88 %

Taux moyen des emprunts

98,7 %

Taux fixe

1,3 %

Taux variable



4 ans

Maturité moyenne de la dette,  
dont 50 % amortissable



# Les investissements du trimestre

## Notre stratégie de l'emplacement, la clé de tout investissement réussi en immobilier.

Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2026, votre SCPI a pris une participation dans l'immeuble de bureaux de dernière génération "Magnetik" situé en bordure de Paris pour **un montant de 23,6 M€** :

- Cette surface de bureaux d'environ **34 000 m<sup>2</sup>** a été acquise en partenariat avec la société Batipart Europe et aux côtés d'autres fonds immobiliers gérés par votre Société de Gestion ;
- Bénéficiant d'une **adresse parisienne**, l'immeuble jouxte le boulevard périphérique sud, au niveau de la porte d'Orléans et à proximité immédiate des transports en commun. Magnetik combine ainsi emplacement stratégique et visibilité exceptionnelle ;
- **Rénové en 2018**, l'immeuble offre une mixité de services avec une grande terrasse arborée de 5 725m<sup>2</sup>, une salle de sport, des espaces de coworking, plusieurs offres de restauration, un auditorium ainsi que 762 places de parking ;
- L'immeuble accueille **8 sièges sociaux d'entreprises** de premier plan telles que Chronopost, MSC Croisières, Jacquet et Brossard, B&B permettant de refléter un **taux d'occupation de 96 %** ;

| Type         | Adresse                               | Locataire/Activités | Surface     | Prix d'acquisition<br>frais inclus <sup>(1)</sup> | Date<br>d'acquisition |
|--------------|---------------------------------------|---------------------|-------------|---------------------------------------------------|-----------------------|
| Bureaux      | Paris (75) - Boulevard Romain Rolland | 8 locataires        | n.c.        | 23 625 000 €                                      | 02/04/2026            |
| <b>Total</b> |                                       |                     | <b>n.c.</b> | <b>23 625 000 €</b>                               |                       |

(1) En quote-part IMMORENTE

Cette acquisition porte montant total des investissements de l'exercice 2026 à **78,2 M€, générant un taux de rendement moyen initial de 8,3 %\***. De plus, au 30 juin 2026, votre SCPI est engagée dans de nouvelles acquisitions pour un montant total de **27,2 M€**.



Immeuble Magnetik - Boulevard Romain Rolland - Paris 14<sup>ème</sup>

À RETENIR

**23,6 M€**

MONTANT INVESTI SUR LE TRIMESTRE (FRAIS INCLUS)

**1**

NOMBRE D'ACQUISITIONS SUR LE TRIMESTRE

**27,2 M€**

PROJETS D'INVESTISSEMENT ENGAGÉS AU 30/06/2026

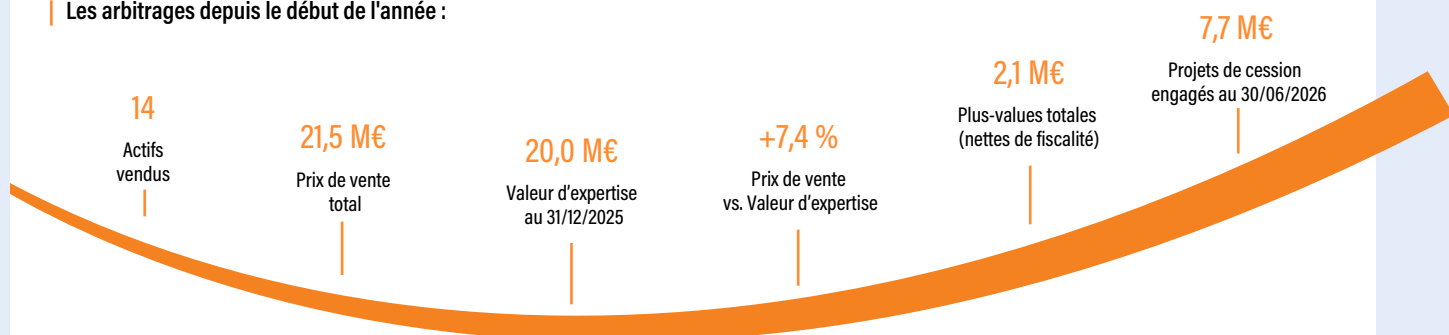
(\*) La rentabilité immédiate des actifs acquis par la SCPI n'est pas un indicateur fiable des performances futures de la SCPI et n'est pas garanti. Ce taux de rendement exprime le rapport entre les loyers annuels de l'actif à la date d'acquisition, et sa valeur d'acquisition frais inclus. Il peut évoluer après l'acquisition, et ne doit pas être confondu avec le taux de distribution.

## Les arbitrages du trimestre

Certains actifs immobiliers dont le travail de revalorisation a été maximisé par la Société de Gestion ou ne répondant plus aux critères d'investissements actuels de votre SCPI ont été vendus afin de générer des plus-values et/ou de réinvestir le produit des ventes vers des actifs aux fondamentaux davantage alignés avec la stratégie d'investissement.

Les arbitrages du trimestre, portant sur 9 actifs, se sont élevés à 12,5 M€ net vendeur reflétant des prix de vente supérieurs en moyenne de +12,0 % par rapport aux valeurs d'expertises. Ils ont généré une plus-value nette de fiscalité de 1,3 M€. Au 30 juin 2026, la SCPI est par ailleurs engagée dans des promesses de vente pour un montant de 7,7 M€.

**Les arbitrages depuis le début de l'année :**



# Une gestion attentive, au service de votre épargne

## Gestion locative

Les actions menées en matière de gestion locative depuis le début de l'année 2026 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

| Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2026 | Nombre    | Surface                     | Loyers annuels précédents | Loyers annuels obtenus |
|--------------------------------------------|-----------|-----------------------------|---------------------------|------------------------|
| Renouvellements de baux                    | 14        | 5 631 m <sup>2</sup>        | 1 555 279 €               | 1 282 237 €            |
| Relocations                                | 51        | 25 866 m <sup>2</sup>       | 4 691 926 €               | 4 565 761 €            |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>65</b> | <b>31 498 m<sup>2</sup></b> | <b>6 247 204 €</b>        | <b>5 847 998 €</b>     |
| Locations                                  | 7         | 1 600 m <sup>2</sup>        | -                         | 499 986 €              |

La dynamique locative de votre SCPI est illustrée par 72 actes de gestion réalisés depuis le début de l'année, concernant 33 097 m<sup>2</sup>. Les relocations et les renouvellements font ressortir des loyers en baisse limitée de -6,4 % (réalignement sur des valeurs locatives de marché après des années d'inflation et donc possibilité de sécuriser des flux locatifs sur des durées fermes). Par ailleurs, certaines relocations à la baisse peuvent concerner des locaux vacants depuis longtemps et situés dans des environnements commerciaux qui ont perdu en attractivité, mais qui impacteront positivement le résultat de votre SCPI.

## Principales relocations et renouvellements du trimestre

### Paris (75) - rue Beaubourg :

Relocation d'un plateau de bureaux de 492 m<sup>2</sup> dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Paris pour un loyer de 300 K€, soit une hausse de +6,0 % par rapport au loyer précédent. Cette relocation a été effectuée sans période de vacance suite à la réduction de surface dans l'immeuble de l'ancien locataire.

### Capelle (Pays-Bas) - Lylantse Baan :

Relocation d'une moyenne surface de périphérie de 1 963 m<sup>2</sup> à une société spécialiste dans la vente de mobilier pour un loyer annuel de 200 K€, soit une baisse de -15,6 % par rapport au loyer précédent. Cette relocation a été effectuée sans période de vacance grâce au transfert concomitant de l'ancien locataire sur une autre surface de l'actif.

### Paris (75) - rue d'Uzès :

Renouvellement d'un bail commercial d'une surface de bureaux de 270 m<sup>2</sup> dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris pour un loyer de 194 K€, soit une hausse de +17,1 % par rapport au loyer précédent. Le locataire a par ailleurs engagé de nouveaux travaux d'aménagement de ses locaux.

### Paris (75) - rue du Général Foy :

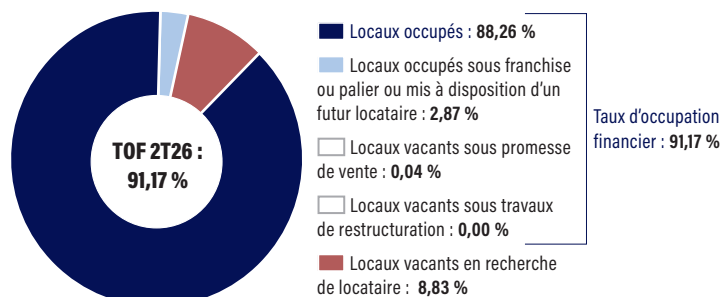
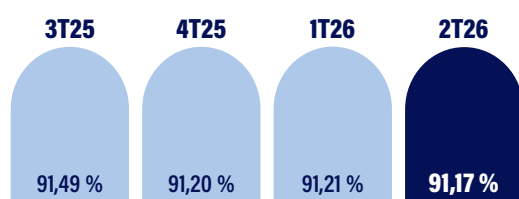
Relocation de deux plateaux de bureaux de 232 m<sup>2</sup> et 64 m<sup>2</sup> pour un loyer total de 186 K€, soit une baisse de -8,6 % par rapport au loyer précédent. Ces deux actes de gestion permettent d'obtenir un taux d'occupation de 100 % sur cet actif.

## Principales libérations du trimestre

La principale libération du trimestre concerne un immeuble de 1 469 m<sup>2</sup> de bureaux situé rue de Provence à Paris dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement représentant un loyer annuel de 886 K€. Cet actif a été acquis fin 2025 avec un congé du locataire unique déjà acté. La durée restante du bail à l'acquisition nous a permis de travailler en amont sur un plan de création de valeur, d'initier des travaux dès le départ du locataire pour viser un loyer de relocation plus important. Les autres libérations ont concerné des moyennes surfaces de périphéries à Cormontreuil, Magenta et Jaux pour des loyers annuels entre 120 K€ et 130 K€. Les équipes de gestion travaillent activement à la relocation de ces surfaces.

## Taux d'occupation

Le taux d'occupation financier\* moyen du deuxième trimestre 2026 s'établit à 91,17 %, en légère baisse par rapport au trimestre précédent.



Au 30 juin 2026, la vacance est répartie sur 519 unités locatives.

**59 M€**  
**DE LOYERS ENCAISSÉS**  
AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2026

\* Conformément à la note méthodologique de l'ASPIM sur les indicateurs de performance des SCPI, le taux d'occupation financier est déterminé comme le rapport entre le montant des loyers facturés ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location par le montant total des loyers qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

# La performance financière de ma SCPI

Les prévisions de performances ou les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable quant aux performances futures.

## Distribution de l'exercice

### Acompte du trimestre



Acompte trimestriel versé fin juillet pour une part de pleine jouissance, soit 3,42 € après prélèvements pour les associés personnes physiques fiscalement résidentes en France n'ayant pas transmis de demande de dispense.

| En € par part                                   | Rappel 2025 | Prévision 2026           |
|-------------------------------------------------|-------------|--------------------------|
| 1 <sup>er</sup> trimestre                       | 3,51 €      | 3,51 €                   |
| 2 <sup>e</sup> trimestre                        | 3,51 €      | 3,51 €                   |
| 3 <sup>e</sup> trimestre                        | 3,51 €      | -                        |
| 4 <sup>e</sup> trimestre                        | 3,51 €      | -                        |
| Dividende ordinaire                             | 14,04 €     | -                        |
| Dividende exceptionnel au titre des plus-values | 1,32 €      | -                        |
| Distribution de prime d'émission                | 0,98 €      | -                        |
| Dividende annuel                                | 16,34 €     | Entre 15,00 € et 16,40 € |

La Société de Gestion indique une fourchette prévisionnelle de dividende annuel 2026 **entre 15,00 € et 16,40 € par part**. Cette fourchette sera ajustée au cours des prochains trimestres.

Cette fourchette de dividende annuel est non garantie. Il s'agit de prévisions basées sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, qui ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

## Rappel de la distribution

### Taux de distribution 2025 :



Votre SCPI a généré en 2025 un taux de distribution de 5,00 % brut de fiscalité<sup>(1)</sup> et de 4,81 % net de fiscalité<sup>(2)</sup>.

### Performance globale 2025 :



La performance globale de l'année N correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation du prix de souscription entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N et le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1.

## Tout ce qu'il faut savoir sur... La valeur de part

### Valeur de référence des parts

(par part) au 31/12/2025

266,94 €

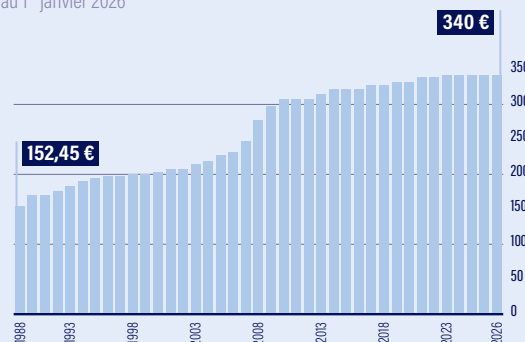
Valeur de réalisation

321,03 €

Valeur de reconstitution

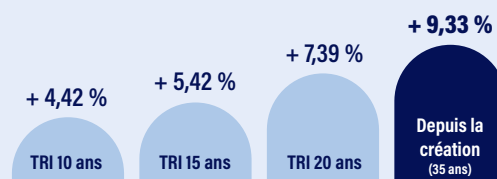
### Historique du prix de souscription

au 1<sup>er</sup> janvier 2026



## La performance à long terme de ma SCPI

au 31 décembre 2025



Le TRI exprime la performance annuelle moyenne pour un épargnant, en prenant en compte le prix de revient de son placement, l'ensemble des dividendes perçus au cours de la période de placement et le prix de retrait en vigueur au moment de sa sortie (mais en excluant sa fiscalité propre). Le TRI permet d'évaluer la performance passée du placement financier en SCPI.

<sup>(1)</sup> Dividende brut au titre de l'année N avant prélèvement obligatoire et autre fiscalité immobilière (sur revenus étrangers et sur plus-values) payée par le fonds pour le compte des associés rapporté au prix de souscription au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N. Au titre de 2025, ce dividende intègre une distribution de plus-value à hauteur de 7,8 % de la distribution totale, une distribution de prime d'émission à hauteur de 5,8 % et une fiscalité immobilière payée par la SCPI à hauteur de 3,9 %. Quant à l'imposition des revenus éventuels perçus de l'étranger par la SCPI, l'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition des associés, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés. Le traitement fiscal varie selon la situation individuelle et le taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer. Les porteurs ayant investi via des unités de compte (UC) ne bénéficient pas directement des crédits d'impôt éventuels, ceux-ci étant attribués à l'assureur. Cet indicateur est conforme à la méthodologie ASPIM.

<sup>(2)</sup> Dividende au titre de l'année N, avant prélèvement obligatoire et après autre fiscalité immobilière, payée par la SCPI, rapporté au prix de souscription au 1<sup>er</sup> janvier N.

## CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

### DÉLAI DE JOUISSANCE DES PARTS

### 1<sup>er</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois

suivant la souscription et son règlement à la SCPI jusqu'à la plus proche des deux dates : le 31 décembre 2026 ou la date à laquelle il n'y aura plus de demande de retrait, avec un dossier complet, supérieure à un mois et non remboursée.

### 340 €

**PRIX DE SOUSCRIPTION DE LA PART D'IMMORENTE**  
pour tout nouvel associé depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

### 306 €

**PRIX DE RETRAIT DE LA PART D'IMMORENTE**  
Ce prix correspond au prix de souscription diminué de la commission de souscription.

## LES CHIFFRES DU TRIMESTRE :

**10 202 040 €**  
MONTANT COLLECTÉ

**9 181 836 €**  
MONTANT RETIRÉ

**4 391 494 060 €**  
CAPITALISATION  
AU 30/06/2026

**1 963 256 168 €**  
CAPITAL NOMINAL  
AU 30/06/2026  
(VS 1 963 256 168 €  
AU 31/12/2025)

**12 916 159**  
NOMBRE DE PARTS  
AU 30/06/2026

**30 006**  
PARTS NOUVELLES  
SOUSCRITES

**30 006**  
PARTS RETIRÉES

**202 747**  
PARTS EN ATTENTE  
AU 30/06/2026

# Caractéristiques de la SCPI

|                                          |                                     |
|------------------------------------------|-------------------------------------|
| Classification :                         | SCPI Diversifiée à capital variable |
| Date de création (immatriculation RCS) : | 1988                                |
| Profil de risque :                       | 3/7                                 |
| Durée de la détention recommandée :      | 8 ans                               |
| Évaluateur immobilier :                  | Cushman & Wakefield                 |
| Dépositaire :                            | CACEIS Bank France                  |
| Commissaire aux Comptes :                | KPMG Audit                          |
| Responsable de l'information :           | Monsieur Jérôme Grumler             |

## À noter !

Lors de l'Assemblée Générale annuelle d'IMMORENTE du 4 juin 2026, quatre sièges de membre du Conseil de Surveillance étaient à renouveler.

Ont été réélus, la SCI ARTEMIS représentée par Monsieur PERON, Monsieur Laurent GRAVEY, Madame Julie PERNOT et la société SOGECAP ORADEA-VIE représentée par Monsieur Alexandre POMMIER.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Toutes les résolutions présentées lors de l'Assemblée Générale ont été adoptées.



Stadshart - Zoetermeer (Pays-Bas)

Toutes les photographies présentes dans le document concernent des investissements déjà réalisés, à titre d'exemple, mais ne constituant aucun engagement quant aux futures acquisitions de la SCPI.

## La politique de souscription et de retraits

### Minimum de souscription

Tout nouveau souscripteur doit acquérir un minimum de 1 part.

### Date d'entrée en jouissance des parts

Nous vous informons que le délai de jouissance de votre SCPI est temporairement raccourci, depuis le 1<sup>er</sup> février 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026 ou la date à laquelle il n'y aura plus de demande de retrait, avec un dossier complet, supérieure à un mois et non remboursée, au 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit l'enregistrement de la souscription.

### Modalités de sortie

Il est tenu au siège de la société et à la disposition des tiers, un registre où sont recensées les demandes de retrait et les offres de cession de parts. Les associés qui souhaitent se retirer de la société disposent de deux moyens :

- Remboursement des parts (retrait) demandé par lettre recommandée à la Société de Gestion, dûment signée de l'ensemble des titulaires des parts et accompagnée de l'original d'attestation de parts, dans le cadre de la variabilité du capital. Le prix de retrait est égal au dernier prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription. Le règlement de l'associé qui se retire a lieu dans un délai de maximum trente (30) jours, après la fin du mois au cours duquel le retrait est enregistré, contre remise des certificats correspondants.
- Vente des parts en cherchant eux-mêmes un acheteur. Les parts peuvent être librement cédées entre associés, et entre associés et tiers, sans autre intervention de la Société de Gestion que la régularisation des cessions sur le registre des associés et des transferts, après justification par le cédant du paiement des droits d'enregistrement et du paiement de l'éventuel impôt sur les plus-values. La société ne garantit pas la revente des parts.

### Frais de mutation de parts

La Société de Gestion perçoit une rémunération forfaitaire de 100 € HT soit 120 € TTC pour toute cession de parts et toute mutation (cession de gré à gré, succession, donation, divorce). La Société de Gestion a choisi de percevoir cette rémunération par cessionnaire, donataire ou ayant-droit quel que soit le nombre de parts cédées.

### Autres informations

Les demandes de changements d'adresse doivent être adressées à la Société de Gestion accompagnées d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. L'acquisition de parts n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques, qui en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social, ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à la Société de Gestion des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits. Les informations relatives à la SCPI IMMORENTE publiées par la Société de Gestion ne constituent en aucune manière une sollicitation en vue de l'achat de parts par des ressortissants ou résidents de certains pays, dont notamment les États-Unis d'Amérique.

Vous pouvez retrouver les statuts, la note d'information, le présent bulletin trimestriel d'information et les informations relatives à la fiscalité sur le site internet [www.sofidy.com](http://www.sofidy.com). Vous y trouverez également le détail de la composition du patrimoine de la société.

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au document d'information clé et à la note d'information, avant de prendre toute décision finale d'investissement.